

UNE TENTATIVE DE TRANSFERER EN BELGIQUE LE CORPS DE SAINT NORBERT (1613-1626)

Saint Norbert décéda à Magdebourg, la ville de son siège épiscopal, le 6 juin 1134. Il fut inhumé en l'église prémontrée de Notre-Dame, d'abord devant l'entrée du choeur, puis à l'intérieur de l'enceinte chorale ¹⁾).

On sait qu'après la canonisation du patriarche, au XVI^e siècle, la ville de Magdebourg ayant été occupée par les hérétiques, l'abbé général de l'Ordre, Jean Despruets, conçut le dessein d'amener sa dépouille mortelle en France, dans l'abbaye mère de Prémontré. Il adressa dans ce but des lettres à l'abbé Lohelius de Strahof, à Prague, en 1588 et à l'abbé Feyten d'Anvers en 1596. Toutes les démarches demeurèrent inutiles ²⁾. Il fallut attendre jusqu'en 1626, après la victoire des armées impériales sur les Protestants. Le prélat de Strahof, Gaspar Questenberg, successeur de Lohelius, put alors exhumer le corps du saint et le transporter dans son propre monastère, où il repose toujours ³⁾.

Des tractations qui eurent lieu en Belgique, à la suite de la commission donnée à l'abbé de Saint-Michel d'Anvers, peu de chose est connu.

Depuis quelques années, j'ai été amené à réunir une ample collec-

1) Sur saint Norbert voir G. MADELAINE, *Histoire de saint Norbert*, Tongerlo, 1928, et P. VALVEKENS, *Norbert van Gennep* (Heiligen van onzen stam). Bruges, 1943.

2) La lettre du Général adressée à l'abbé de Strahof, le 30 mars 1588 est imprimée dans J. LEPAIGE, *Bibliotheca Praemonstratensis Ordinis*, p. 974. Paris, 1633; celle du 3 avril 1596, adressée à l'abbé d'Anvers se trouve dans les *Acta Sanctorum*, juin, t. I, p. 858.

3) Sur Jean Lohelius, abbé puis archevêque de Prague (1586-1622) voir K. PICHERT, *Johannes Lohelius, sein leben und seine Tätigkeit im Praemonstratenserorden und als Erzbischof von Prag* dans *Analecta Praemonst.*, 1927, t. III, p. 125-140; 264-283; 404-422. A propos du transfert opéré en 1626 voir C. STRAKA, *Litteratura de translatione S. P. Norberti anno 1627, ejusque jubilaeis*, même revue, 1927, p. 333-335 et *Historica evolutio atque exornatio sepulchri S. P. Norberti in aedibus Strahoviensibus Pragae*, *Ibidem* p. 336-346.

tion de lettres et de rapports relatifs aux translations de reliques faites par ordre du roi d'Espagne Philippe II et de ses successeurs dans les Pays-Bas, les archiducs Albert et Isabelle, dans le but de les arracher aux mains des hérétiques, là où ceux-ci s'étaient établis. Ces documents appartiennent, en ordre principal, à deux grands fonds, conservés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, les *Papiers d'Etat et de l'Audience* et le *Conseil privé*.

Dans la première de ces collections une quinzaine de correspondances ont trait à un projet de faire passer en Belgique le corps du patriarche des Prémontrés ⁴⁾. Il paraît évident que la série n'est plus complète. Telle quelle, elle permet néanmoins d'apprécier l'étendue des efforts déployés chez nous, pendant près de quinze ans, pour soustraire les reliques du saint à l'indifférence des Protestants et les ramener en pays catholique. C'est ce qui m'a engagé à publier ici la teneur intégrale des passages se rapportant au sujet.

La mise en branle des négociations partit des archiducs Albert et Isabelle, les premiers souverains indépendants de notre pays. Ils chargèrent le chevalier Philippe Prats, secrétaire des Conseils Privé et d'Etat, de diriger l'entreprise. Au mois de juin 1613, un échange épistolaire entre celui-ci et le chanoine Aubert Lemire d'Anvers, dont les sympathies pour l'ordre de saint Norbert étaient bien connues, révèle que Lemire avait pris contact avec le prévôt de Magdebourg, comte de Hollenzollern, demeuré catholique fervent et réfugié en ce moment à Cologne. Le chanoine anversoïse avait obtenu l'assurance d'une aide financière de la part des abbés prémontrés belges. Avant de poursuivre ses démarches, il aurait voulu se voir nanti d'une commission formelle, libellée au nom de la Cour. Les Archiducs ne se conformèrent pas à ce vœu. Sur le dos de la lettre de Lemire à Prats, ce dernier a marqué, en guise d'apostille, avec la date du 25 juin, que le prélat de Bonne-Espérance, Nicolas Chamart, avait été chargé de l'affaire ⁵⁾. La commission faite au nom des Princes à l'abbé susdit, avec promesse d'une assistance effective de leur part, est rappelée dans une lettre de Chamart à Prats du 10 juillet 1613 ⁶⁾.

Le prélat de Bonne-Espérance s'ouvrit à Jean Baptiste Gramay, doyen de Leuze, le grand agent de la Cour de Bruxelles chargé

4) Papiers d'Etat et de l'Audience, liasse n° 549^d. — Seul le document résumé à l'annexe XVI se trouve dans la liasse 1345^o de la même collection.

5) Lettres du 14 et du 21 juin 1613, Annexes, n^{os} I et II.

6) Annexes, n° III.

depuis plusieurs années de sauver les reliques demeurées en pays rebelle. D'accord avec l'abbé, Gramay proposa à Bruxelles de faire passer en Belgique le corps du bienheureux Frédéric, jadis abbé prémontré de Mariengaarten en Frise, pour le conduire à Bonne-Espérance. On pourrait ensuite l'offrir au comte de Hollenzolern, prévôt de Magdebourg, en échange des restes de saint Norbert que le comte, opinait Gramay, avait déjà transportés à Cologne. Gramay n'attendait pour agir que l'approbation de la Cour. D'abord écartée, sa proposition fut ratifiée un mois plus tard ⁷⁾. Gramay alla donc de l'avant et put entrer en possession du corps de l'abbé de Frise, qu'il comptait faire passer la frontière en le cachant dans un panier rempli de fromage. Mais il lui fallait un passeport pour empêcher les douaniers de visiter le colis. La Cour aurait également à s'assurer que le comte de Hollenzolern rendrait le corps de saint Norbert sans rien en soustraire ⁸⁾. Prats se rangea à cet avis et enjoignit au doyen de Leuze de transporter le corps du bienheureux Frédéric à Bonne-Espérance sans passer par Bruxelles ⁹⁾. Ainsi fut fait au cours du mois de novembre 1614, et l'abbé Chamart put immédiatement entamer des pourparlers avec le comte en vue de négocier l'échange projeté ¹⁰⁾.

Les efforts du prélat de Bonne-Espérance n'eurent aucun succès, sans doute parce que le comte de Hollenzolern n'était pas en possession du corps de saint Norbert, contrairement à ce qu'avait affirmé Gramay. Ceci valut à l'église de Bonne-Espérance de garder des reliques du bienheureux Frédéric pendant plusieurs siècles, même après la suppression de l'abbaye, à la fin de l'Ancien Régime. On sait qu'une partie des reliques se trouve présentement à l'abbaye de Leffe, près Dinant, une autre est demeurée au Séminaire actuel de Bonne-Espérance ¹¹⁾.

Les négociations entreprises par la Cour de Bruxelles ne furent pas stoppées. La preuve en est fournie par une lettre, à dater de 1616 ou de 1617, par laquelle le prélat de Saint-Michel d'Anvers, Mathieu Irselius, insiste auprès de l'archiduc Albert pour que le

7) Lettres du 19 et du 27 juillet ainsi que du 3 août 1614. Annexes, n^{os} IV, V, VI.

8) Lettre de Gramay à Prats du 17 septembre 1614. Annexes, n^o VII.

9) Correspondances échangées entre Prats et Gramay le 1, le 9 et le 17 octobre 1614. Annexes, n^{os} VIII, IX et X.

10) Lettre de l'abbé de Bonne-Espérance Chamart à l'archiduc Albert du 14 novembre 1614. Annexes, n^o XI.

11) Le crâne du bienheureux Frédéric et un fémur sont demeurés au Séminaire de Bonne-Espérance, le reste se trouve aujourd'hui à l'abbaye de Leffe près Dinant.

prince veuille hâter l'exécution de sa promesse de transférer à Anvers le corps du fondateur des prémontrés ¹²⁾. De son côté, l'abbé Jean Drusius de Parc, près Louvain, fit exposer à l'Archiduc que le doyen Gramay s'apprêtait à partir en Allemagne et devait passer à Magdebourg. Il comptait en ramener le corps de saint Norbert, avec l'aide du comte de Hollenzolern. Celui-ci mettait comme condition la rétrocession d'une partie notable des reliques, au cas où la ville de Magdebourg reviendrait à la foi catholique. Drusius sollicitait pour Gramay un passeport officiel, lui permettant de séjourner dans les villes hanséatiques sous prétexte d'affaires commerciales. Le doyen désirait, en plus, un permis pour se faire accompagner d'un ex-religieux de Magdebourg, parfaitement au courant des lieux, qui séjournait à l'abbaye de Steinfeld, non loin de Cologne ¹³⁾.

La cour fit répondre à l'abbé de Parc, par le secrétaire Prats, que ce projet était irréalisable mais que l'on aviserait à d'autres moyens ¹⁴⁾. De fait, en 1618 et même jusqu'en 1626, après la mort de l'archiduc Albert, l'Infante Isabelle nourrit toujours le dessein de ramener le corps de saint Norbert en Belgique. Une missive expédiée en son nom, à cette époque, à l'abbé de Floreffe, Jean Roberti, fait remarquer que le nombre de demandes pour obtenir quelques parties des reliques du saint patriarche sont si nombreuses qu'un seul corps n'y suffirait point ¹⁵⁾.

Ce document clôt la série des informations fournies par le dossier de Bruxelles. Nous demeurons ainsi, une fois de plus, dans l'ignorance du pourquoi de l'échec final des négociations. Mais qu'importe ! Des efforts aussi pieux que persévérants méritent de n'être point oubliés. Ils sont tout à l'honneur de nos Princes et de leurs collaborateurs. Parmi ces derniers, on retiendra les noms de plusieurs abbés de nos grands monastères et ceux de quelques ecclésiastiques en vue du clergé séculier belge.

*Bruxelles, en la fête de la
Translation de saint Norbert,
le 7 mai 1950.*

Plac. LEFEVRE, O. Praem.

12) Annexes, n° XII.

13) Annexes, n° XIII.

14) Annexes, n°s XIV et XV.

15) Lettres de l'abbé de Bonne-Espérance à l'Archiduc Albert du 14 juillet 1618 et du secrétaire Prats à l'abbé de Floreffe, Jean Roberti, du 24 février 1626. Annexes, n°s XVI et XVII.

I.

1613, juin 14. — *Le chevalier Prats au chanoine Aubert Le Mire d'Anvers.*

Monsieur,

Je vous prie me faire scavoir par un mot de response si vous n'avez charge de Son Altesse ou n'avez prins à vostre charge de procurer de mettre au pouvoir d'Icelle le vénérable corps de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémonstré, parce qu'il me semble d'avoir entendu l'un ou l'autre. Et vous pouvant estre de service en quelque chose, il plaira à V. R. se souvenir que je suis et seray tousours.

Monsieur etc.

Du XIII juing 1613.

Adresse au haut du feuillet : A monsieur Le Mire, chanoine d'Anvers.

II.

1613, juin 21. — *Le Mire à Prats.*

Amplissime Clarissimeque Domine,

.....

Ut autem petitioni D. V. faciam satis, a multis jam mensibus totus sum in ea cogitatione ut corpus sancti Norberti, ordinis Praemonstratensis fundatoris itemque religionis orthodoxae apud Antwerpenses instauratoris, Magdeburgo Antwerpiam transferentur. Et curavi, eo fine, per amicos mercatores inquiri statum urbis & ecclesiae Magdeburgensis, cujus hodie praepositus est D. Comes de Hohenzolre, vir catholicissimus, in aula electoris Coloniensis agens. Communicavi quoque cum diversis abbatibus ordinis Praemonstratensis, qui singuli aliquam summam libenter in hunc finem addixerunt, sic ut sperem id sine sumptu aut gravamine Suae Celsitudinis confectum iri. Egi de ea re non semel cum Ill. D. Petro de Toledo, tum per me tum per R. P. Thomam de Jesu, carmelitarum discalceatorum Bruxellis priorem, sed tum subsidia illa pecuniaria ab abbatibus contribuenda nondum excogitaram. Itaque mansit res ista suspensa, nec peculiaris aliqua commissio mihi a

Ser. Principe nostro est data. Si hac in re Ampl. V. pium conatum nostrum juvare ac provehere dignata fuerit, operam Ecclesiae totique in primis ordini Praemonstratensi utilissimam praestiterit.

Raptim Antwerpiae 21 junii 1613.

Aub. Miraeus.

Sur le haut, à gauche : Recepta le 23.

Le 25 de juing 1613 est escrit a l'abbé de Bonne Esperance en conformité de ce que S. Alt. ma ordonné a savoir d'entendre de lui s'il vouloit prendre a sa charge de chercher ce saint corps du bienheureux saint Norbert et le transporter par deça a ses frais etc.

III.

1613, juillet 10. — Nicolas Chamart, abbé de Bonne Espérance, à Prats.

Monsieur,

.....

Au reste, S. Alt. Ser. m'at encor enchargé de vous dire que luy faict resouvenir du corps de saint Norbert, fondateur de nostre Ordre, afin que par ses faveurs et ayde son dit corps soit tiré des mains des heretiques de Magdebourg, d'ou il est mort archevesque, pour esclairer nostre eglise et lieu que je luy prepare. Vous en aure du mérite et gagnerez des grandes indulgences que le saint Pere at donne a tous ceux qui favorisent nostre Ordre. Et de mon coste, je Vous en demorerai obligé tous les jours de ma vie. Partant, je Vous prie favoriser mes bonnes intentions et croire que je suis, Monsieur, de V. S. serviteur et amis.

fr. Nicolas
abbé de Bonne Esperance.

A Bonne Esperance, ce 10 juillet 1613.

Adresse au dos : A Monsieur Monsieur Prats, chevalier, secretaire de leur AA. Ser. en leur Conseil d'Estal, etc. A Marimont.

Au haut du feuille, à gauche : Respondi le dit X juillet 1613 selon convenut.

IV.

1614, juillet 19. — *Prats à J. B. Gramay.*

Monsieur,

.....

J'ay ordre de S Alt. de vous faire scavoir que ne vous mectiez peu ny point a procurer ou obtenir le vénérable corps de saint Norbert estant en ces quartiers là, ainsi qu'en laissiez convenir ceulx desja y font leurs poursuites. Saluant affectueusement voz bonnes...

Bruxelles, le 19 de juillet 1614.

Monsieur,

Votre affectionné serviteur

Pratz.

Adresse sur le haut : A Monsieur le doyen Gramay.

V.

1614, juillet 27. — *J. B. Gramay à Prats.*

Amplissime Ornatisimeque Domine,

.....

Mandat etiam mihi D. V. ne in procuratione corporis sancti Norberti quicquam tentem, et quamvis ex parte Cels. S. tam abbas Bonae Spei, quam Pater a Soto omnino contrarium mihi mandent, tamen parebo litteris vestris, et laudem ejus negotii aliis libenter reliquam, qui an aequae feliciter praestituri sint, docebit experientia.

Suo ad obsequia quaevis prompto parato,

J. Gramay.

Colonia Agrippina, 27^a julii, MDCXIII^o.

Au haut du feuillet : Respondi le 3 aoust 1614.

Adresse au dos : A Monsieur Monsieur Prats, chevalier secretaire le leurs Altezez Serenissimes et du Conseil privé et d'Esta a Bruxelles.

VI.

1614, août 3. — Prats à J. B. Gramay.

Monsieur,

.....

A Bruxelles, le 3 aoust.

Post date de la lettre que dessus.

Monsieur, ce que je vous ay escrit précédemment, touchant le corps de saint Norbert, fut par ordre de S. Alt. Et néanmoins Elle m'a dit maintenant que si vous pensez qu'à peu de frais et facilement vous le saurez obtenir, vous m'en adverterissiez en diligence, pour selon ce vous reigler.

Monsieur, ce que...

Adresse au haut du feuillet : Au doyen Gramay.

VII.

1614, septembre 17. — J. B. Gramay à Prats.

Illustrissime Ornatissimeque Domine,

Profectus raptim in Batavos, rogatu abbatis Bonae Spei,... corpus b. Frederici integrum quoad ossa consecutus sum, conclusum feretro & sigillis obfirmato. Quod, quia justae magnitudini est, caute illinc est efferendum, inclusum puta corbi undique caseis aut id genus mercibus hollandicis. Ut autem a telonariis et similibus in ingressu Brabantiae non aperiatur corbis, interest tribus verbis mandatum S. Cels. haberi, quo jubeantur dicti teloniarum & vectigalium mancupes seu collectores intactam permittere introduci corbem cum mercibus spectantem ad J. B. Gramay, praepositum Arnemensem etc.

Ne etiam, jam translato in Bonam Spem corpore sacro, Comes Zolleranus non integrum corpus d. Norberti det, interesset Principem per litteras mihi mandare placere quidem sibi ut corpus b. Frederici pro corpore b. Norberti detur, sed non intendere ut ullam ejus traditionem faciam nisi integro corpore hujus in locum accepto. Quas quidem litteras ego velut proprio motu Comiti mittam, collecturo non licere sibi aliquid d. Norberti asservare.

Et quia anno in hyemem vergente, difficilis est in Hollandiam profectio, nomine abbatis dicti rogo A. V. ut ne gravetur primo tempore, communicato Principi negotio, utrasque litteras mihi Bruxel-

las mittere. Remunerabitur abbas voti compos taliter A. V. ut qui magis non possit, prout saepe suis me verbis jussit asserere.

.....

Lutosae XVI^o kalend. octobris MDCXIV^o

A D. V. devotissimo cliente et servitore,

J. B. Grammay.

En marge : Escrit le second de octobre 1614,

Adresse au dos : A Monsieur Praetz, chevalier secretaire du Conseil d'Estat et privé de leurs A. S. — franq.

Sur une copie de la lettre, faite par Prats, celui-ci a tracé en marge : Escript le second de octobre 1614 au prelat de Parcq pour sa credence.

VIII.

1614, octobre 1. — *Prats à J. B. Gramay.*

Monsieur,

S. Alt. a volontiers entendu par vostre apport ce qu'avez ja commencé a besongner avecq Monsieur le Comte de Hohenzollern sur ce de la translation du venerable corps de Monsieur s. Norbert, en laquelle il vous auroit promiz tout adresse et assistance, soubz espoir que vous l'ayderer aussi a lui moyenner le transport du corps venerable de Monsieur s. Fredericq. A quoi S. A. prestera bien son consentement, a ce que je puis veoir, moyennant a ce qu'il vous face effectivement tenir ledit corps s. Norbert, et non alias, neque alio modo. Et il vous plaira vous souvenir pour n'offenser nostre maistre, fort desireux de l'avoir ans pays de son obeysance...

A Bruxelles, le premier d'octobre 1614.

Adresse au haut du feuillet : A Monsieur Gramay.

IX.

1614, octobre 9. — *J. B. Gramay, doyen de Leuze, à Prats.*

Illustrissime, Amplissime Ornatissimeque Domine,

Recedens ante octiduum Bruxella,... Bonam Spem adii, paratis-

que et communicatis cum praelato omnibus itineri necessariis, ad id hodie me accingo, rogans ne gravetur D. V. aut re Principi proposita si opus sit, aut per se indicare an de transvectione corporum sacrorum capta a nobis consilia, nimirum mox sequentia, placeant, an aliud nos agere velit. Ob rationes varias visum fuit expediens corpus b. Frederici, ubi portum attigerimus, sine strepitu, campanarum pulsu, aut ullis caeremoniis, in Bonam Spem deferre et, ne jejuno isto pietatis genere offendantur Germani exteri, abbas portu quo deveniemus, scilicet Gandavum vel Antverpiam, deveniens, in abbatae sui Ordinis sacello per noctem honorifice sed secrete reponet, et sic deiceps in abbatiis sui Ordinis pernoctans, usque ad Bonam Spem aget, et repositio haec in dorso litterarum dietim annotabitur.

Cum autem corpus b. Norberti Coloniam a Comite delatum intellexerit, ipse sacrum hoc b. Frederici corpus illuc deferens, aliud recipiet. Ita, inquam, decretum, nisi Celsit. S. velit per Bruxellas alterutrum corpus deferri, ut videat, aut portionem habeat, aut alia ex causa; et ut sic peractis omnibus, veniens Bruxellam abbas, gratias acturus Cels. S., recognoscet gratissimum favorem a D. V. acceptam. Quam jussit plurimum salveri quomodo et ego.

Illust. Amplissim. Ornatissimaeque D. V. devotissimus cliens
J. B. Gramay.

Lutosa, postridie Babilonis, tutelarior nostri MDCXIV.

Adresse au dos : A Monsieur Monsieur Pratz, chevalier, secretaire du Conseil privé et d'Etat de leurs Altezes. Bruxelles.

X.

1614, octobre 17. — Prats à J. B. Gramay.

Reverende et Clarissime Domine,

Communicatis Serenissimo litteris vestris postridie nescio cujus Babilonis Lutosae datis, probavit consilia a vobis cum R. D. praelato Bonae Spei capta de transvection corporis d. Frederici et caetera iisdem litteris expressa. Itaque ubi portum attigerit, secundum a vobis praescriptum, qua lubebit via, modo non per hanc urbem, quod Principi non videtur conveniens, Bonam Spem deferri poterit secreto et sine strepitu, servato tamen decore quoad ejus fieri poterit. Quod

omne dicto D. praelato indicare placebit, eique salutem a me plurimam dicere, prout etiam facio D. V. Quam Deus servet.

Bruxellis decimo septimo octobris 1614.

Adresse au haut du feuillet : A Monsieur Gramay.

XI.

1614, novembre 14. — N. Chamart à l'archiduc Albert.

Serenissime Princeps Domine Clementissime,

Quod circa translationem beatissimi patriarchae nostri s. Norberti huc usque beneficio et favore Cels. V. actum est, opificii mei esse putavi, cum debita gratiarum actione, indicare. Detulit et tradidit mihi D. Gramay corpus b. Frederici, inclusum thecae lignae et sigillis obfirmatum, una cum litteris fidem facientibus. Cujus receptionem et delationem ad nos, juxta ordinem C. V. probatum, Comiti Zollerano indicavimus, sperantes fore ut hoc medio nostris et C. V. piissimis votis brevi satisfaciat. Et quod Cels. V. mihi humillimo suo oratori, totique congregationi et domui mihi creditae erit semper ea quae hucusque fuit, tam in hoc negotio quam aliis omnibus bonum nostrum concernentibus.

De caetero Deum Opt. Max. rogabimus ut Cels. V. ad annos nestorios omnia faelicia concedat.

Ser. Cels. Vestrae humillimus orator,
fr. Nicolaus, abbas Bonae Spei indignus.

Montibus Hannoniae, 14 novembris 1614.

XII.

(1616 ou 1617), mai 12. — Mathieu Yrselius, abbé de Saint-Michel d'Anvers, à l'archiduc Albert.

Serenissime Princeps,

Biennium jam effluxit quod Ser. Cels. V., nomine totius conventus nostri advolutus, humiliter supplicaverim pro sacris reliquiis sanctissimi apostoli nostri Antverpiensis Norberti. Fecit nobis S C. optimam spem, eaque de causa, fidentius iterato accedimus, hinc ergo piissi-

mum cor C. V., illinc devotissima mater ANNa cor Ser. Infantis, ut hisce duobus arietibus expugnati, non possitis non huic nostro coenobio, inter omnia Belgii vestri praeter Floreffiam vetustissimo, exemplo praedecessorum vestrorum, hac eximia munificentia tanquam xenio quodam hospitalitatem qua ab antiquo Principibus patriae domum nostram concesserimus compensare. Confidimus plane Ser. Cels. V. pro Dei gloria majori et sancti veneratione, pro totius urbis profectu et nostra consolatione, spem quam nobis jam aliquoties fecit serenissimo suo favore promoturam. Nos interim totos pro aeterna salute Ser. Cels. V. Deo optimo maximo devoventes, nos ipsos precesque nostras substernimus beneplacito vestro.

Antverpiae, 12 maii.

Ser. S. Cels.
humillimus in Xristo servus,
fr. Mattheus Yrselius,
abbas Sancti Michaelis.

Adresse au dos : Serenissimo Alberto, archiduci Austriae, duci Burgundiae, comiti Flandriae, etc. Bruxelles.

XIII.

1617, avant le 17 août). — Jean Drusius, abbé de Parc, à Prats.

Serenissime Princeps,

Exponit cum omni submissione abbas Parcensis quod dominus decanus Gramay profecturus in Germaniam, non longe a Magdenburgho, ubi quiescit corpus ss. patris Norberthi, ordinis Praemonstratensis fundatoris, obtulerit eadem opera praestare officium suum in acquirendo et transvehendo eodem corpore, spem faciens magnam se sacrum illud pignus posse acquirere eo quod Comes Hoechsolenus, cathedralis ecclesiae ibidem praepositus, omnem suam operam offerat, sub ea tamen conditione quod is qui habiturus est praedictum corpus spondeat, litteris suis debite munitis, quod in eventum quo praedicta civitas ad catholicam postea reducatur fidem, notabilem aliquam partem sit remissurus, ut Magdeburghensis ecclesia tanto patrono in totum non frustraretur, affirmat deinde dictus ecclesiae decanus in eam quoque partem propendere ut, requirente praeposito, procuraturus sit ut illae reliquiae habeantur. Sed ut id

tuto et commode facere possit, requiri dicit salvus conductus sive passeport S. V. Cels., in quo significetur ipsum ex parte S. V. C. missum etiam ad hansiatricas civitates e quarum numero haec una est, ad quaedam negocia, mercaturam concernentia, tractanda, ut ea occasione aliquot diebus ibidem haerere possit. Requirit deinde assistentiam unius religiosi ex Magdenburgho, propter catholicam fidem expulsi qui modo moratur in monasterio Steinfeldensi juxta Coloniā, dicti ordinis Praemonstratensis, qui horum locorum exactissimam notitiam habet. Verum cum praedictus abbas Parcensis nihil in hac re agere possit vel velit sine licentia S. V. C., ideo haec judicavit S. V. C. exponenda, ut si favorabiliter in partes exponentis inclinetur, praedictum saluum conductum sive passeport S. V. C. solita sua benignitate elargiri velit, et pati dignetur ut dictus religiosus sub ipsius nomine evocari queat.

Quod faciendo etc.

XIV.

(1617, avant le 17 août). — *Prats à J. Drusius.*

Monsieur,

Ayant parlé a S. Alt. sur le contenu de la requeste qu'il a pleu a V. R. me mettre es mains le courthier touchant le transport du precieux corps de saint Norbert en ces quartiers, Icelle m'a repondu qu'elle y rencontroit quelque difficulté et qu'elle adviseroit par quel moyen on pourroit mieulx encheminer cet affaire. Qu'est tout ce qui s'est passé en ce regard et dont, pour le désir que j'ay de servir a V. R., il m'a semblé l'advertir avec assurance de luy demeurer a jamais comme je suis.

Monsieur,

Adresse au dos : A l'abbé de Parcq.

XV.

1617, août 17. — *Prats à J. Drusius.*

Monsieur,

Je suis fort esbahy de veoir que votre requeste me mande par une sienne sans date qu'elle desire scavoir la resolution que S. A. a

prinse touchant le transfert du precieux corps de saint Norbert, puisque le mesme jour que vostre Révérence m'en parla ne luy escrivis la lettre cy jointe par copie et la fis delivrer a un de ses gens qui disoit avoir charge expresse de la venir prendre. Ce que je dys afin qu'elle ne pense que je sois nonchalant en l'exécution de ses commandemens ains s'assure qu'il ny a chose que plus je desir que de m'y veoir souvent employé et honoré de ses bonnes graces en qualité.

Ce 17 d'aoust 1617.

Monsieur,

XVI.

1618, juillet 14. — N. Chamart à l'archiduc Albert.

Et ce afin que pour le moïn par ce moien ne puisse en partie recognoistre l'affection qu'elle me porte et a nostre maison, comme elle a monsté plusieurs fois et monstre encor par le debvoir qu'elle fait pour le corps de saint Norbert, et par quelque ornement qu'elle desire donner a nostre eglise, comme m'a dict Gilles le Roy...

XVII.

1626, février 24. — Prats à Jean Roberti, abbé de Floreffe.

Monsieur,

Sur la replique par moy faicte a S. ALT, que savez, icelle at esté servie de me dire ce qui s'en suit, a scavoir qu'elle seroit bien aise que les dites reliques fussent desia icy, ores qu'elle croit que pour le grand nombre de ceulx qui en demandent un seul corps ne seroit pas bastant pour y satisfaire; esperant neantmoins que si avant qu'elles viennent, ils auront tous de quoy se contenter.

.....

De Bruxelles, le 24 de febvrier. 1626.

Adresse au haut du feuillet : Au prélat de Floreffe.